



Signature d'un avenant au contrat de travail

Par **tikam**, le **10/02/2012** à **11:59**

Bonjour à tous,

Voilà mon problème : mon employeur m'a remis en main propre un avenant à mon contrat de travail. J'ai demandé un délai de réflexion pour le signer. Il stipule que je passe cadre au forfait jours (218 par an). Il s'avère qu'avec le passage à ce statut mon salaire se retrouve en deçà des minimaux sociaux (de l'ordre de 5k par an!) prévus par ma convention collective. Ma question est donc faut-il signer ou pas cet avenant? et que se passe-t-il si je le signe?

Merci